



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-084 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Absents : B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / CESSIONS : Vente d'un appartement communal 3 rue Molière à la SCI LE PLANTIER représentée par M. UZEL Christian

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : La Commune de Voiron est propriétaire d'un appartement d'environ 40 m² de type F3 situé au quatrième étage de l'immeuble 3 rue Molière, dans la copropriété LE PARC sise sur les parcelles cadastrées AX 161, 163, 164 et 169.

Cet appartement, auquel est annexée une cave, s'étant libéré, l'opportunité s'est présentée de le mettre en vente.

Ainsi, la SCI Le Plantier représentée par M. UZEL Christian, Avenue Edouard Herriot à Voiron (38500) ou toute société pouvant se substituer à lui, s'est porté acquéreur de l'appartement, soit le lot n° 197, et de la cave, soit le lot n° 11, au prix de 70 000 euros.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 16 juin 2022,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 07 janvier 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition au profit de la SCI Le Plantier représentée par M. UZEL Christian au prix de 70 000 €
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 4 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE).
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,




Julien POLAT